

Alain CHAMPSEIX, Professeur de philosophie au lycée Maurice Genevoix à Ingré

Cours interactif en visioconférence proposé aux partenaires du
Projet *Europe, Éducation, École* le 20 novembre 2014, de 14h à 16h
Diffusion en direct : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/>
Diffusion en différé : <http://www.dailymotion.com/projeteee>
Programme 2014 – 2015 : <http://www.coin-philo.net/eee.14-15.prog.php>
Cours classés : http://www.coin-philo.net/eee.13-14.cours_philo_en_ligne.php
Contact : c.michalewski@ac-versailles.fr

Y A-T-IL UN DEVOIR DE MÉMOIRE ?

Demandons-nous : à propos de quoi parle-t-on de « devoir de mémoire » ?

Cette expression renforce, concurrence ou tend à remplacer une expression un peu plus ancienne : celle de « commémoration ».

« Commémoration » : on insiste sur un hommage commun (« com- ») rendu à des combattants qui ont défendu le pays et on insiste sur la paix **en tant qu'elle** résulte de leur victoire.

Ainsi commémore-t-on l'armistice du 11 novembre 1918 ou la fin de la seconde guerre mondiale le 8 mai 1945 mais pas la défaite de Sedan en 1870 qui s'est soldée par l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine.

Une commémoration passe par des cérémonies officielles.

« Devoir de mémoire » : il concerne plus les individus que la collectivité nationale. D'après lui, chacun aurait à se souvenir et il porte plus sur les victimes et la paix que sur les victoires. Ainsi importe-t-il de ne pas oublier les sacrifices des poilus de la Première Guerre mondiale et des résistants de la Seconde, le génocide des Arméniens en 1915 et des Juifs lors de la Shoah. Il ne faut pas oublier non plus les victimes de la traite négrière et ceux du 11 septembre. On pensera, aussi, aux « fusillés pour l'exemple » de 1917 : les soldats partaient au combat, lors d'offensives irréflechies, inutiles et meurtrières sous la menace armée des gendarmes (le changement viendra de Clémenceau).

Remarquons, cependant, que ces deux expressions ne sont pas nécessairement antithétiques et peuvent se compléter. Par exemple, en Grande-Bretagne et dans les autres pays de l'ancien empire britannique (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande notamment), des cérémonies ont lieu à l'occasion du 11 novembre mais, en plus, dès la fin du mois d'octobre, les citoyens ont coutume de porter sur leur poitrine, au côté gauche, c'est-à-dire côté du cœur, le « poppy », c'est-à-dire un coquelicot en papier.

→ origine du poppy : un poème retrouvé en France, dans la Somme, sur un soldat canadien mort, le lieutenant John Mac Crae. Explication.

Il s'agit d'un hommage rendu à tous les soldats britanniques morts pendant la Première Guerre mondiale rendu par chacun et par tous en même temps.

Mais si les expressions de « commémoration » et de « devoir de mémoire » ne sont pas nécessairement opposées, celle de devoir de mémoire va plus loin dans le temps. On est allé jusqu'à commémorer la Révolution française de 1789 mais le devoir de mémoire peut porter sur le massacre de la Saint Barthélémy de 1572, voire les victimes de Néron au premier siècle de notre ère car elles symbolisent les victimes de toutes les tyrannies.

Il y a une explication à ce fait : si la notion de « commémoration » est plus commune que celle de « devoir de mémoire » c'est qu'elle est liée à un certain type de régime politique, **le régime démocratique**.

Différence entre la démocratie et les autres régimes politiques : ce n'est pas une classe particulière de la société qui s'occupe des affaires de l'Etat mais le peuple tout entier. Conséquence : si on doit défendre l'Etat, ce n'est pas seulement par attachement sentimental à son pays ou parce que l'on a l'habitude d'obéir à une certaine caste (cas, en France, des soldats de l'Ancien Régime) mais c'est pour défendre la liberté commune. C'est ce qui explique que l'on ne commémore pas les victoires de Louis XIV ou de Napoléon I^{er} bien qu'il s'agisse de victoires françaises. On pourrait trouver une illustration de cette idée dans l'Antiquité avec *Les Perses*, une tragédie d'Eschyle qui se réfère aux guerres médiques. Certes, les cités grecques n'étaient pas des démocraties à l'exception d'Athènes mais elles avaient bien conscience de la notion de liberté commune. Alors que les Perses sont représentés comme obéissant au Grand Roi (ils se prosternent devant lui), les Grecs le sont comme n'obéissant à personne si ce n'est aux lois.

La démocratie explique l'acte de commémorer : en rappelant la défense victorieuse de la liberté, le peuple rend hommage au peuple qui a su prendre les armes et encourir les risques les plus extrêmes quand il le fallait.

Quelques exemples le confirment.

- Si l'on commémore le 11 novembre 1918, c'est que l'armée était composée de tous les hommes valides en âge de se battre. C'était l'armée des citoyens.
- Si, en France, on commémore le 8 mai 1945 c'est que depuis Londres, de l'Afrique ou à l'intérieur même de la métropole bien des femmes et des hommes défendirent la liberté commune non seulement contre l'occupant mais, aussi, contre le gouvernement français de Vichy.
- Si, en France toujours, on rend hommage aux soldats morts qui sont intervenus au Mali ou qui ont participé à diverses opérations internationales bien que le service militaire soit suspendu, c'est qu'ils le font au nom du peuple français qui, d'ailleurs, finance leur action par les impôts.

DANS CES CONDITIONS, LA NOTION DE « COMMÉMORATION » EST PLUS SIMPLE A COMPRENDRE QUE CELLE DE « DEVOIR DE MEMOIRE ».

Base de la commémoration. Le peuple se rappelle à lui-même ce qu'il est : un ensemble d'hommes attaché à la liberté commune prêt à tous les efforts et à tous les sacrifices pour la défendre. Ce dont le peuple se souvient, à travers diverses cérémonies, ce n'est pas, seulement, d'un événement du passé mais de sa propre nature. Il se reconnaît dans ceux qui se sont battus. Par la commémoration, il se réaffirme pour le présent.

Toutes les commémorations tendent, ainsi, à se réunir dans ce qu'on appelle aux Etats-Unis et en France « la fête nationale ». Bien que le 4 juillet aux Etats-Unis et le 14 juillet en France célèbrent un événement historique – l'indépendance dans le 1^{er} cas, l'affirmation de la souveraineté populaire dans le 2nd, ils dépassent la référence à un événement et donc la notion de commémoration, ils sont, purement et simplement, une fête.

La notion de « devoir de mémoire » est plus étrange au premier abord et, par conséquent, moins populaire : elle émane des partis politiques, des instances gouvernementales et des médias.

Elle répond, d'abord, à un besoin humain bien particulier et bien compréhensible face à des événements exceptionnels. Comment ne pas voir, en effet, qu'avec la Grande Guerre, la Shoah, le Cambodge et le Rwanda des crimes qui dépassent toute mesure ont été perpétrés ?

Ils résultent

- de la disproportion entre les forces humaines et les armes utilisées : cf. artillerie, bombardements aériens et gaz toxiques lors de la Première Guerre mondiale qui fut la première guerre industrielle ;
- de l'absence de distinction entre militaires et civils → idée de « guerre totale » où l'ennemi n'est pas une armée mais tout un peuple ;
- de la décision d'une extermination systématique, méthodique et organisée comme on le vit avec « les camps de la mort ».

Elle répond, ensuite, à une nécessité juridique : de tels crimes ne peuvent être prescrits. I.e. il n'y a pas de limite dans le temps pour poursuivre les responsables de tels crimes quand ils sont identifiés et ils relèvent de la justice internationale. Cf. traque des criminels nazis.

Mais, si la notion de « devoir de mémoire » peut se comprendre, elle fait également problème.

- 1) Alors que la commémoration paraît « naturelle », le devoir de mémoire se présente comme une obligation morale. On ne doit pas, par contre, commémorer, on le fait.
- 2) Alors que la commémoration ramène le passé au présent ou lie l'un à l'autre, le devoir de mémoire porte explicitement sur le passé. Il s'agit de ne pas oublier. Mais pourquoi faudrait-il s'arrêter au passé ? N'est-ce pas s'emprisonner en lui ? Ne faut-il pas aller de l'avant ? Les jeunes Allemands, par exemple, insistent pour affirmer qu'ils ne se sentent pas concernés par les crimes de leurs devanciers. Ils ne sont pas nazis comme eux.
- 3) Alors que la commémoration a, comme nous l'avons vu, une dimension collective, le devoir de mémoire se présente comme plus intime, comme étant l'affaire de chacun en particulier. Or, justement, parce qu'une telle mémoire est personnelle, on ne voit pas trop comment elle pourrait être imposée. On se souvient que des hommes ont subi des crimes abominables ou l'on ne s'en souvient pas mais la mémoire ne peut être commandée.
- 4) Que signifie, enfin, se souvenir d'un événement collectif que l'on n'a pas soi-même vécu. Comment pourrais-je me souvenir de la guerre de 1914 alors que je n'étais pas né ?

Il n'est pas interdit, dans ces conditions, de suspecter la notion de « devoir de mémoire ».

En effet, on peut remarquer qu'on parle d'autant plus de « devoir de mémoire » et d'autant moins de « commémoration » que la notion de « démocratie » tend à changer de sens.

Sens fondamental de la notion de « démocratie » : le peuple est responsable de lui-même et est garant de sa propre liberté.

Sens moderne : vivre en démocratie, c'est, pour chacun, faire ce qui lui plaît et n'obéir à personne. Ce qui importe, ce n'est pas la communauté mais l'individu.

La notion de « devoir de mémoire » ne résulte-t-elle pas de cette évolution qui, par exemple, fait perdre de vue l'idéal des révolutionnaires de la Révolution française selon lequel il était évident que le peuple pense à lui collectivement, qu'il est soucieux de la liberté commune et, donc, des lois ?

* * *

Examinons

Qu'est-ce que la mémoire ?

= Ce qui permet de conserver à l'esprit. Nous disons bien « à l'esprit » car on ne conserve pas les faits : le passé ne reste plus.

Comment expliquer une telle conservation dans l'esprit ?

Alain (*Revue de Métaphysique et de Morale*, 1899, trois articles sur la mémoire) : par l'esprit lui-même car c'est dans la nature de la pensée de conserver.

Quand on pense à quelque chose, on est capable d'y repenser pour la bonne raison qu'on l'a pensé. Que ce soit à tort ou à raison importe peu ici.

Idée : garder en mémoire, ce n'est donc pas s'attacher au passé mais tenir à ce que l'on pense car penser c'est estimer que quelque chose est valable et si l'on estime que quelque chose est valable on le conserve justement parce que l'on pense que c'est valable. Note d'Alain : en droit, ce que l'on peut penser comme valable, c'est ce qui est vrai. La pensée conserve non le passé mais, par définition, la vérité.

Conséquence 1 : dans ces conditions, la mémoire n'est pas assimilable à un magasin à souvenirs car les souvenirs ne sont pas séparés les uns des autres, ils n'existent et ne s'expliquent que par des liens logiques.

On se souvient de ses vacances passées mais on a été en vacances parce qu'**avant** on a travaillé, parce que les vacances, pour les élèves, c'est ce qui marque, p. ex., une progression entre deux trimestres ou entre deux années. Si cette progression n'a pas eu lieu, il est possible de redoubler, c'est une seconde chance.

Si l'on a passé ses vacances à tel ou tel endroit c'est qu'il y avait des raisons pour cela : une occasion, le goût pour la montagne ou la mer, des liens familiaux ou des conditions financières, etc.

IL N'Y A PAS DE SOUVENIR SANS RAISON. LA RAISON EST LE FONDEMENT DE LA MÉMOIRE.

Conséquence 2 : du fait de ce fondement rationnel, un souvenir personnel se rattache à la vie commune des hommes et à l'histoire à laquelle elle est liée.

Exemple : il y a des vacances scolaires parce que les dates en sont arrêtées par le gouvernement et le gouvernement arrête ces dates parce qu'il y a un Etat qui, au XIX^{ème} siècle, a décidé que tous les enfants et tous les jeunes pouvaient être scolarisés.

→ LA MÉMOIRE INDIVIDUELLE ET L'EXISTENCE COLLECTIVE ET HISTORIQUE DE L'HUMANITÉ SONT LIÉES.

Individuellement, nous n'avons pas les mêmes souvenirs que des personnes vivant au XVII^{ème} siècle car les pensées et leur cadre social ne pouvaient être que différents.

DONC, s'il est vrai que nous n'avons pas personnellement vécu certains événements du passé, ils ne sont pas, pour autant, étrangers à nous-mêmes, nous ne serions pas ce que nous sommes sans eux. Parce que la mémoire est rationnelle, la connaissance rationnelle du passé, ce que nous appelons la discipline histoire qui repose sur des explications, fait que nous pouvons nous considérer en continuité avec les événements du passé et, plus généralement, avec l'ensemble des autres peuples.

IL EST, PAR CONSÉQUENT, NORMAL DE SE SOUVENIR. OUBLIER EST LA MARQUE D'UN MANQUE DE REFLEXION ET S'AVERE MUTILANT. MANQUE DE CONNAISSANCE HISTORIQUE = MANQUE DE CULTURE = DÉFICIT DE LA PERSONNE.

→ Ce qui me demande de garder en mémoire c'est donc moi-même ou, ce qui revient au même, ma nature d'être raisonnable !

Telle est la racine de la notion de « devoir » telle que Kant l'a mise à jour avec beaucoup de précision. Il est le seul philosophe à l'avoir fait.

Le devoir ne vient pas des autres, de la société ou de la religion, il vient de soi, il découle de notre raison qui est « autonome » [**D'elle-même**, elle fait loi].

Pourquoi, dans ces conditions, le devoir peut-il paraître sévère parfois ? C'est que bien que nous devrions le suivre puisqu'il vient de nous, nous sommes toujours susceptibles d'agir sans réflexion, d'agir de façon déraisonnable. Nous devons donc faire un effort sur nous-mêmes pour ne pas nous laisser aller et pour penser. Si nous ne le faisons pas, si nous ne voulons pas, par exemple, tenir compte de ce qui s'est passé avant nous, nous agissons comme des pantins, nous sommes sans consistance, nous sommes en dessous de nous-mêmes, c'est-à-dire de nos principes propres.

FAIRE UN EFFORT DE MEMOIRE = FAIRE UN EFFORT DE RAISON = FAIRE L'EFFORT D'ETRE SOI-MEME, C'EST-A-DIRE SE CONSIDERER ET ETRE UN ETRE QUI PENSE !

* * *

Il y a donc un devoir de mémoire qui n'est autre que le devoir d'être un être humain qui se considère comme doué de raison ou, ce qui revient au même, un être qui pense.

Mais pourquoi le devoir de mémoire porte-t-il **plus** sur l'histoire que sur le passé personnel de l'individu ? Pourquoi ne parle-t-on pas de devoir de mémoire individuel ?

* * *

Deux réponses.

D'abord, il est difficile de s'ignorer totalement car on a toujours affaire à soi-même de façon intime. Il n'y a pas d'effort particulier à accomplir alors que penser au passé d'un peuple n'est jamais immédiat.

Ensuite, il convient de s'interroger sur le contenu de la notion de devoir. Là encore, il faut de référer à Kant, en particulier aux *Fondements de la métaphysique des mœurs*.

Qu'explique-t-il ? Qu'y a-t-il dans la notion de devoir ?

- 1) La possibilité d'agir *par devoir* et non, seulement, celle d'agir *conformément au devoir*. Cf. texte n°4.
- 2) L'idée selon laquelle le devoir ne se définit pas par un contenu particulier, c'est-à-dire par une action qui serait à effectuer mais comme une idée, un principe, une loi. Pour être plus précis : le devoir consiste à estimer que l'on a des devoirs, autrement dit que l'on n'est pas sans loi. Le devoir tient non à **une** loi mais à la nature de la loi ou, ce qui revient au même, à la « représentation » de la loi.

Or, la nature de la loi c'est, d'une part, sa nécessité – elle ne peut être ignorée par un être doué de raison car être doué de raison c'est, précisément, ne pas être sans loi – et, d'autre part, l'universalité. Notre devoir est donc de penser à ce qui vaut pour **tous** les êtres doués de raison qu'il s'agisse des autres ou de soi-même.

Qu'est-ce qui est donc réellement conforme à moi-même, à mon essence d'être humain doué de raison ? Agir de telle sorte que je n'ignore jamais ce qui est nécessairement valable pour tout être qui pense. « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse aussi toujours valoir comme une loi universelle. »

Conséquence : j'ai l'obligation **intime, non forcée de l'extérieur**, de prendre en considération l'ensemble des êtres raisonnables, l'humanité tout entière.

Je ne peux l'ignorer ou, plutôt, je n'en ai pas le droit.

Suite de cette conséquence : je n'ai pas le droit de ne pas tenir compte des souffrances endurées par mes prédécesseurs dans la mesure où elles résultent de la non-observance par d'autres hommes des exigences de la raison. Il est vrai aussi que je n'ai pas le droit, **non plus**, de ne pas tenir compte de ce qui a été fait de grand et de généreux par certains hommes. Je dois donc tenir compte des victimes mais, aussi, de ceux qui ont combattu jusqu'à la victoire contre la domination de l'ignominie.

→ LA NOTION DE « DEVOIR DE MÉMOIRE » EST DONC PHILOSOPHIQUEMENT PLUS LARGE QUE L'OPINION COURANTE QUE L'ON TEND À S'EN FAIRE.

→ NOTONS, AUSSI, QU'AINSI DÉFINIE, ELLE S'ACCORDE ASSEZ BIEN AVEC L'AUTRE NOTION QUE NOUS ÉVOQUIONS AU DÉBUT, À SAVOIR CELLE DE « COMMÉMORATION ».

C'est d'autant plus vrai que si l'on pense à l'idée de devoir, alors on voit qu'incontestablement c'est un devoir pour nous de faire partie d'une société démocratique, c'est-à-dire, d'une société où, personne n'étant considéré comme inférieur, personne n'est humilié. Ainsi, s'il est vrai que la commémoration, en faisant penser au passé du peuple, en montrant à l'individu qu'il n'y a pas que son intérêt égoïste qui compte, favorise le devoir de mémoire, il est vrai, aussi, que le devoir de mémoire, tout personnel qu'il est, pousse à commémorer avec les autres.

Une question peut se poser : jusqu'à quel point faut-il tenir compte du passé et s'en souvenir ?

Remarquons que cette question est équivalente à une autre : jusqu'à quel point doit-on être raisonnable, c'est-à-dire, non pas « bien se comporter » comme on dit, mais penser, agir et vivre comme un être doué de raison ? Il n'y a pas de limite. On n'est jamais assez raisonnable et on ne tient jamais assez compte de l'idée d'universalité.

Par contre, si l'on tient compte de ce devoir et seulement si l'on en tient compte, alors on peut prendre conscience

- a) des souffrances inouïes que les hommes ont pu endurer et peuvent encore endurer alors que leur simple spectacle peut laisser indifférent ou rendre hypocrite (on fait semblant de s'affliger) ;
- b) du fait que les crimes qui ont été commis l'ont justement été parce que bien des hommes n'ont pas tenu compte de leur devoir.

Exemple : lorsque les nazis considéraient que tous les peuples ne sont pas égaux, qu'il y a des races supérieures et des races inférieures, ils laissaient l'universel de côté et, donc, la raison.

Il est donc essentiel de penser au devoir parce que c'est le seul moyen d'empêcher que l'être humain que l'on est soit déraisonnable comme ces hommes qui ont été les ennemis de l'humanité. Le devoir de mémoire est inclus dans le devoir tout court. Il ne serait donc pas rationnel d'oublier car oublier les victimes et les combattants du passé reviendrait à faire que ce qu'ils ont subi ou fait soit comme inexistant et ce serait, par là-même, préparer la possibilité de nouvelles victimes.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE, LOIN DE NOUS ENFERMER DANS LE PASSÉ, EST, ENTRE AUTRES, CE QUI CONTRIBUE A NOUS FAIRE VIVRE PRÉSENTEMENT COMME DES HOMMES ET NON DES ÊTRES ECERVELÉS ET C'EST CE QUI, AINSI, DONNE UN AVENIR À L'HUMANITÉ.

Lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres - Jeudi 20 novembre 2014
Alain Champseix,
Professeur de philosophie